



SAINT CORNIER DES LANDES

Dimanche 9 Septembre 2012



Randonnée équestre montée et attelée

LE MATIN

8H30 : accueil Site de la Sainte Croix « La Loge » (route St-Cornier-Tinchebray)

9H00 : départ de la randonnée - circuit sur St-Cornier et Larchamp - 19 km

12H00 : apéritif offert par la CDC du pays de Tinchebray

LE MIDI

Possibilités de restauration :

- à partir de 12h30 repas SALLE DES FETES de St-Cornier :
13€/adulte et 7 € /-12ans sur réservation uniquement
(Pâté et crudités – Porc orloff, gratin et haricots – fromage – glace – café
boisson non comprise)

L'APRES-MIDI

15h00 : Treck « d'agility » : démonstrations chevaux et attelages sur le site de la Sainte Croix

17h30 : fin de la journée



BULLETIN D'INSCRIPTION

NOMPrénom

Adresse.....

Téléphone.....

Participera à la randonnée équestre du dimanche 9 septembre 2012

la matinée la journée

Nombre de personnes

Nombre de chevaux (cavaliers) Nombre d'attelages.....

Prendra le repas adulte.....x 13 € =..... € (chèque à l'ordre du comité des fêtes de St Cornier)

enfant.....x 7 € =.....€

à retourner accompagné du règlement à la Maison du pays de Tinchebray
1 place du Général Leclerc – 61800 TINCHEBRAY impérativement pour le **1^{er} septembre**



RANDONNEE EQUESTRE

Code de bonne conduite du participant

Chaque participant est responsable de sa monture, la Communauté de communes du Pays de Tinchebray décline toute responsabilité en cas d'accident.

Chaque participant s'engage :

- à porter une bombe ou un casque (pour les cavaliers),
- à être prudent lors de la traversée de routes et tout au long du parcours,
- à respecter le code de la route, l'environnement, la propriété privée et les autres randonneurs et usagers des chemins,
- à emprunter uniquement les sentiers prévus dans le circuit,
- à garder toujours le contrôle de sa monture pour la sécurité de tous et à adapter son allure à la configuration du terrain,
- à faire accompagner tout enfant mineur par un adulte.
- A fournir lors de l'inscription à la Communauté de communes une attestation d'assurance en Responsabilité Civile et couvrant le ou les animaux ainsi que la voiture tractée pour les attelages.
- Pour des raisons de sécurité, la randonnée partira à 9 heures précises ; toute personne prenant le départ après l'horaire indiqué sera considérée hors organisation.

Signature
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

A retourner avec le bulletin d'inscription à :

Maison du pays de Tinchebray – 1, place du Général Leclerc – BP 23
61 800 TINCHEBRAY
Tél. 02 33 64 23 55 / Mail : maison.pays.tinchebray@wanadoo.fr

RANDONNEE EQUESTRE

Code de bonne conduite du participant

Chaque participant est responsable de sa monture, la Communauté de communes du Pays de Tinchebray décline toute responsabilité en cas d'accident.

Chaque participant s'engage :

- à porter une bombe ou un casque (pour les cavaliers),
- à être prudent lors de la traversée de routes et tout au long du parcours,
- à respecter le code de la route, l'environnement, la propriété privée et les autres randonneurs et usagers des chemins,
- à emprunter uniquement les sentiers prévus dans le circuit,
- à garder toujours le contrôle de sa monture pour la sécurité de tous et à adapter son allure à la configuration du terrain,
- à faire accompagner tout enfant mineur par un adulte.
- A fournir lors de l'inscription à la Communauté de communes une attestation d'assurance en Responsabilité Civile et couvrant le ou les animaux ainsi que la voiture tractée pour les attelages.
- Pour des raisons de sécurité, la randonnée partira à 9 heures précises ; toute personne prenant le départ après l'horaire indiqué sera considérée hors organisation.

Signature
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

A retourner avec le bulletin d'inscription à :

Maison du pays de Tinchebray – 1, place du Général Leclerc – BP 23
61 800 TINCHEBRAY
Tél. 02 33 64 23 55 / Mail : maison.pays.tinchebray@wanadoo.fr